



BREVET PROFESSIONNEL RESPONSABLE DE L'ENTREPRISE AGRICOLE

FORMATION PROFESSIONNELLE / ADULTES

Document mis à jour le 30 août 2024

OBJECTIFS

- **Objectif évaluable** : obtenir le Brevet Professionnel Responsable de l'Entreprise Agricole
- **Objectif de formation** : développer les compétences nécessaires au métier de chef d'entreprise agricole.

DURÉE / LIEU

1400 h / CFPPAF de Mirecourt

- Si validation partielle du diplôme, possibilité de valider les UC manquantes dans les 5 ans à partir de l'inscription à l'examen.
- Possibilité d'adaptation du parcours (VAA)
- Possibilité de faire cette formation en distanciel

DÉBOUCHÉS

Métiers :

- Chef d'entreprise agricole,
- Responsable d'exploitation,
- Responsable d'atelier de production.

taux de présentation à l'examen : 80%

taux de réussite* : acquis : 63%

en cours d'acquisition : 37%

taux d'insertion professionnelle à 6 mois** : 83%

taux de satisfaction*** : 75%

* rapport entre le nombre d'admis et le nombre de candidats se présentant à l'examen 2023-2024

** pourcentage d'apprenants ayant un contrat de travail 6 mois après la formation 2022-2023

*** pourcentage de stagiaires satisfaits et très satisfaits de la formation (enquête de satisfaction 2023-2024)

ORGANISATION

- **Formation diplômante de 1400 h :**
 - 1120 h en centre
 - 280 h en entreprise (minimum 8 semaines de stage)
- Session de septembre à juin
- Diplôme de niveau 4
- **RNCP : 38093** (certificateur : MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE) : taux d'insertion global (fiche RNCP) : NC / taux d'insertion dans le métier (fiche RNCP) : NC
- Date d'enregistrement de la certification : 18/03/2017
- Évaluation par UC (Unités Capitalisables)

STRUCTURE

- Embaucher un salarié
- Vendre un produit en circuit court
- Négocier un financement
- S'investir dans son territoire
- Techniques de production
- 2 UCARE aux choix

CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir un projet professionnel sérieux et motivé
- Satisfaire à l'entretien de recrutement
- Être âgé de plus de 18 ans
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 (CAP, BPA...) minimum
- Avoir 12 mois ou plus d'expérience professionnelle à temps plein
- **Contacteur une des responsables de formation :**
 - Mme FALCOZ
 - Mme FALLOT
- **Personne en situation de handicap** : contacter notre référente handicap Mme VALLANCE
- **Bâtiments accessibles aux PMR**

CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE*

* sous réserve de l'éligibilité de votre dossier.

Tarif : de 12 500 à 14 000€

Salariés :

- Financements et/ou rémunération possibles par son fonds d'assurance formation (ex : OCAPAT, Transition Pro, CPF...)

Demandeurs d'emploi :

- Financements et rémunération possibles par France Travail
- Opération financée par la Région Grand Est
- Rémunération possible par la Région Grand Est



Financé par
l'Union européenne

ATOUS DE LA FORMATION

- Diplôme national de niveau 4 qui permet d'obtenir la capacité professionnelle agricole
- Programme de formation adapté en fonction des compétences du candidat et de son projet professionnel
- Cours réalisés en situation d'apprentissage
- Visites d'exploitation